

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la **Commune de Monteaux**, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaient présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, CL. HUON, JM. REUILLON, JE. PIGACHE, PH. DAMBRINE, O. MACIA, JL ROIS, Mmes G. DENIS, D. SILVESTRE, B. VIGREUX.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND, Mme M. MARCHAND.

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Louis ROIS.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Travaux 2016
- Demande de subventions 2016 Etat/Département
- Renouvellement contrat SEGILOG
- Plateforme des services aux communes – Convention marché à bons de commandes pour assistance à Maître d'Ouvrage - Agglopolys
- PLUi – Désignation de deux délégués
- Création d'un éclairage public à Pansel
- Tour du Loir et Cher
- Don de statues religieuses
- Donation à la commune Parcelle E154
- Don par les propriétaires du château du Portail à la commune
- Questions et affaires diverses

SEANCE

Une minute de silence a été observée en mémoire des victimes du 13 septembre 2015 et notamment en mémoire des deux filles du boucher de Chailles.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2015 à l'unanimité.

M. le Maire propose ensuite de rajouter à l'ordre du jour :

* Cimetière – nouveaux tarifs et travaux sur reprise de concessions

* La location du logement 48 Rue de la Vallée.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces ajouts.

TRAVAUX 2016

Monsieur le Maire propose divers travaux à effectuer en 2016 à savoir :

- Travaux de voirie et création d'un réseau pluvial Rue du Grand St Laumer (présentation du projet sur plan et choix d'enduit bicouche rose ou d'engazonnement sur trottoirs en totalité ou partiellement).
M. MACIA indique que si le choix se porte sur de l'engazonnement, celui-ci sera vite abîmé par le stationnement des véhicules des riverains. Le coût des travaux est estimé à 183 703.80

€ TTC. Il faudra compter un coût supplémentaire de 30 000 € si le choix se porte sur de l'enduit bicouche rose.

Le Conseil décide par 8 voix Pour l'enduit bicouche Rose et 4 Voix pour un engazonnement.

- Chauffage sanitaire Ecole Rue de la Vallée à raccorder au chauffage central ainsi que le changement d'une porte en aluminium et d'un rafraîchissement des peintures existantes. (prix environ 4 500 €). Le Conseil approuve à l'unanimité les travaux.
- Porche de l'Eglise. Le coût s'élève à 1 432.80 € TTC. Le Conseil approuve à l'unanimité les travaux.
- Logement locatif 2 Rue St Denis - Remplacement de 2 fenêtres avec volets. Deux devis ont été demandés (Ets PALIN et Ets RIM). Le coût des travaux s'élèvent à 2 964.78 € TTC pour l'un et 2 497.66 € TTC pour l'autre. Le Conseil retient à l'unanimité le devis du moins-disant. De plus, M. le Maire annonce que l'une des locataires (Mme MAHOUDEAU K.) envisage de se mettre à son compte en vue d'exercer un service de réparations de plomberie-chauffage. Il indique qu'aucun matériel ne sera entreposé dans la cour. Un avenant au bail devra être rédigé.
- Révision toiture salle associative. Le Conseil décide à l'unanimité d'effectuer les travaux au prix de 3 211.15 € TTC par l'Ets CMCR-G.
- Fossés : Le curage des fossés sera effectué dans certains lieudits.
- Busages : A la Janverie et Rue du Colonel Rol-Tanguy. Le coût du busage à la Janverie s'élève à 6 231 € TTC et à environ 1 500 € pour la rue du Colonel Rol-Tanguy. Création d'un fossé et d'un busage devant la propriété de M. JM REUILLON. Après départ de M. JM REUILLON, le Conseil approuve à l'unanimité les travaux de création de fossés, de curages et de busages.
M. HUON demande si l'enfouissement des réseaux est prévu Rue du Grand St Laumer. M. le Maire répond que le coût pour la Basse Tension (BT) s'élève à 116 500 €, l'Eclairage public à 82 000 € et les télécom à 28 000 €. Ce qui porterait le coût total des travaux à 400 000 €, somme excessive pour l'instant.
- Travaux de reprise de sépultures et incinération des restes mortuaires dans l'ossuaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve les travaux indiqués ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2016 ETAT/DEPARTEMENT

M. le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité les institutions compétentes pour obtenir les subventions au titre des Amendes de Police, de la DSR et de la réserve parlementaire afin de réaliser des travaux de voirie et la création d'un réseau pluvial Rue du Grand St Laumer.

Le coût global de cette opération était estimé à 153 086.50 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Sollicite pour ces travaux, l'octroi des subventions au titre des Amendes de Police, de la DSR et de la Réserve parlementaire auprès des institutions.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

M. le Maire informe le Conseil que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services souscrit auprès de la société SEGILOG arrive à son terme.

Il indique que le coût s'élève par an à :

- 2 016 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels
- 224 € HT pour la maintenance et la formation

Soit une augmentation de 16 € HT par an pour l'ensemble de logiciels et des prestations de services.

M. le Maire propose au Conseil de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans à compter du 15 décembre 2015.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la société SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 15 décembre 2015.

PLATEFORME DES SERVICES AUX COMMUNES – CONVENTION MARCHE A BONS DE COMMANDES POUR ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE - AGGLOPOLYS

Considérant que les communes dépourvues d'ingénierie technique (moins de 3 000 habitants) ont exprimé le souhait de constituer un groupement de commande pour les aider dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de leurs espaces et équipements publics.

Considérant qu'Agglopolys pourra également faire appel à l'organisme retenu pour réaliser des prestations de services dans le cadre de ses propres projets et pour lesquels un accompagnement au travail de ses missions s'avérerait nécessaire eu égard à la complexité du projet des dossiers et à la disponibilité de ses personnels.

Considérant que la communauté a un intérêt à ce que les communes réalisent des aménagements de qualités qui contribueraient à une cohérence territoriale sur son territoire.

Considérant que l'article 8 VII 2 du Code des marchés publics permet la constitution de groupements de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics locaux. La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement ainsi que son l'objet (réalisation des études préalables nécessaires à la définition du besoin permettant la consultation du maître d'œuvre).

La communauté d'agglomération de Blois aurait vocation à assumer les fonctions de coordonnateur du groupement dont les missions respectives, sont précisément définies par une convention constitutive. En sa qualité de coordonnateur, la communauté d'agglomération de Blois sera notamment autorisée à signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement,

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Blois et les communes de moins de 3 000 habitants pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aménagements d'espaces et des équipements publics communaux et communautaires

Approuve les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la communauté d'agglomération de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant à ce titre à signer et notifier au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération de Blois et des communes de moins de 3 000 habitants le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement des espaces et des équipements publics communaux et communautaires

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

PLUI – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES

M. le Maire informe le Conseil que suite à la réunion du 8 octobre, il a été décidé la désignation de 2 délégués par commune pour poursuivre la réunion de travail pour définir les grandes lignes de plans de secteurs.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Désigne M. Claude HUON et Jean-Louis ROIS, délégués.

CREATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC A PASNEL

M. le Maire informe le Conseil qu'une famille domiciliée au lieudit « Pansel » a sollicité la Communauté d'agglomération pour obtenir un arrêt bus pour leur enfant.

La Communauté d'agglomération a validé la mise en place de cet arrêt qui n'est pas sans incidence sur les finances de la commune puisque la famille souhaite également un point lumineux pour permettre à leur enfant de se rendre à l'arrêt de bus.

Le coût de l'implantation d'un éclairage public et d'un nouveau comptage à « Pansel » s'élèvent à la somme de 2 232 € HT soit 2 678.40 € TTC.

Après débat, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'implantation d'un poteau à proximité du carrefour de la Janverie afin de sécuriser les lieux.

Il indique que les travaux pourraient être programmés en 2016 ainsi que le coût financier pour cette réalisation.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide la création d'un éclairage public au lieudit « Pansel » et dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

TOUR DU LOIR-ET-CHER

Monsieur le Maire fait part de la lettre de l'Association Tour du Loir-et-Cher « E. Provost » reçue par e-mail relatif au passage de la course du 57^{ème} Tour du Loir-et-Cher qui se déroulera du 13 au 17 avril 2016 et indique que le Tour traversera la commune le 14 avril 2016.

Une participation de 0.12 € par habitant est demandée.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer pour l'attribution de cette participation.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Décide d'octroyer à l'Association Tour du Loir-et-Cher « E. Provost » une subvention exceptionnelle de 94.20 €.

DON STATUES RELIGIEUSES

M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme TETENOIRE, propriétaire de deux statues religieuses.

Ces deux statues ont été prêtées lors de la journée du Patrimoine en septembre dernier et Madame TETENOIRE souhaite en faire don à la commune à la condition d'une présentation perpétuelle dans l'église.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce don.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Décide d'accepter ce don et ses conditions.

DONATION A LA COMMUNE PARCELLE E154

M. le Maire rappelle la délibération n°39 du 25 septembre 2014 portant sur le don à la commune d'une parcelle cadastrée E154 d'une contenance de 19 a 60 ca située au lieudit « Les Jeunoux » appartenant à Madame POTEAUX, née DUEZ Jeanne.

M. le Maire indique que Maître JACOB rencontre des difficultés dans la donation.

En effet, cette parcelle n'avait pas fait l'objet d'une attestation de propriété après le décès de Mme POTEAUX Jeanne et les ayants droit ne souhaitent pas payer les frais d'acte de donation et de procuration.

M. le Maire demande au Conseil s'il souhaite payer les frais s'y rapportant soit 900 €.

Après débat, il est proposé que l'on pourrait accepter cette donation en vue ensuite de faire un échange de parcelle auprès d'autres propriétaires.

Afin que les réduire les coûts, il est également proposé que l'acte soit rédigé par nos soins et payer seulement les droits d'enregistrement.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Décide de reporter l'affaire au prochain conseil.

DON DES PROPRIETAIRES DU CHATEAU DU PORTAIL A LA COMMUNE

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a donné lecture de la lettre de M. WILLMERING et Mme HEALY lors du précédent conseil relatif au don à la commune de Monteaux d'une valeur de 1 500 €.

M. le Maire propose d'affecter cette somme pour moitié à l'organisation du goûter des anciens et l'autre moitié aux écoles ou au SIVOS.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de cette somme.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide d'affecter cette somme pour moitié au SIVOS et l'autre moitié pour l'organisation du goûter des anciens.

CIMETIERE – NOUVEAUX TARIFS

M. le Maire donne la parole à M. QUANTIN Jacques en charge du cimetière afin de présenter les tarifs.

M. QUANTIN propose d'augmenter de 50 € les tarifs des concessions (15 ans, 30 ans, 50 ans) et de définir des tarifs pour les caveaux en l'état (3 caveaux de 2/3 places et 4 caveaux de 4/6 places) comme suit :

CONCESSIONS	PRIX EN €	CAVEAUX EN L'ETAT	PRIX EN €
15 ans	150.00	2/3 places 30 ans	1 200.00
30 ans	200.00	4/6 places 50 ans	1 250.00
50 ans	250.00		

Après débat, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les tarifs du cimetière.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de retenir les tarifs suivants :

CONCESSIONS	PRIX EN €	CAVEAUX EN L'ETAT	PRIX EN €
15 ans	150.00		
30 ans	200.00	2/3 places 30 ans	1 850.00
50 ans	250.00	4/6 places 50 ans	1 900.00

LOGEMENT LOCATIF RUE DE LA VALLEE

M. le Maire informe le Conseil qu'il envisage de louer à nouveau le logement locatif situé dans l'enceinte de l'école. Il propose cette location au prix de 450 € mensuel avec des conditions spécifiques au logement compte tenu de son emplacement.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

D'autoriser M. le Maire à louer à nouveau le logement locatif situé dans l'enceinte de l'école au prix de 450 €.

D'autoriser M. le Maire à signer le bail pour une durée de 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le Conseil :

- Remerciements de M. MARCHANDEAU Damien à l'occasion de la naissance de sa fille Louise.
- Remerciements de la nièce de Mme Nicole GUILLON décédée le 13 Octobre dernier.
- Du concert « Fertillésime 41 » à la salle associative le 13 décembre à 16 heures.
- Du versement du fonds de péréquation (solde 2015 et acompte 2016) du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.
- Invitation de l'APE – Loto du 29 novembre à la salle des fêtes de Mesland.
- Du spectacle et chants des enfants de l'école qui sera donné le 11 décembre à 19 heures à la salle associative (marché de Noël avec buvette).
- Photos du 8 mai et 11 novembre envoyées aux enfants de l'école et aux intervenants directs.
- Lettre de M.Mme BOULAY relative au ruissellement d'eaux pluviales dans leur cour. Des travaux seront effectués.
- Vœux du Maire le 8 janvier 2016 avec remise de diplôme communal aux jeunes diplômés de la commune.
- Goûter des anciens le 17 janvier 2016.
- Ste barbe à Mesland le 28 novembre prochain.

INTERVENTION DE M. Claude HUON

Demande si la table de pique-nique a pu être récupérée.

Demande si l'on pourrait aménager le parking des commerces par un fleurissement le long du mur. Un devis a été établi en ce sens, et précis que les murs n'appartiennent pas à la Commune.

M. le Maire indique également que le Crédit Agricole va remettre une somme de 350 € pour l'achat de plantes.

INTERVENTION DE Mme Barbara VIGREUX

CIAS : 2 places sont disponibles pour les personnes âgées lorsqu'elles font des travaux notamment de remplacement de chaudière.

Le CIAS demande aussi des relais pour une animation dans la commune de type cour de cuisine, informatique ou bricolage en fonction des savoir-faire de chacun. La mise en place se fera progressivement en fonction des besoins.

INTERVENTION DE Mme Dominique SILVESTRE

Le balisage des chemins qui a été réalisé avec le personnel communal a été enlevé alors que c'est un CDRP. Un nouveau balisage sera réalisé sur les poteaux cimentés avec une signalisation.

Indique que la couleur des stores de la salle associative ne s'harmonise pas avec la couleur des chaises existantes et demande si l'achat de chaises beiges pouvait être prévu.

INTERVENTION DE M. Philippe DAMBRINE

Communique la réponse faite par VEOLIA EAU à Agglopolys sur les problèmes d'assainissement.

Il indique que VAL ECO propose la location de broyeurs au prix de 20 € à compter de janvier 2016 pour économiser le transfert en déchetterie des déchets verts étant donné qu'il est interdit désormais de brûler à proximité des habitations.

Il annonce qu'il a constaté un dépôt sauvage chemin des vignes.

INTERVENTION DE Mme Ginette DENIS

Activités MARPA/Ecole. Un spectacle chants et poème sera donné à la MARPA le 19 décembre à 15 heures par les élèves de l'école primaire.

Une pièce de théâtre est également prévue en janvier/février 2016.

INTERVENTION DE M. Jean-Marie REUILLON

Un spectacle sera organisé le 17 janvier 2016 pour le goûter des anciens de la commune. Le thème retenu est « Les Nostalgiques ».

M. le Maire indique que les invitations (vœux et goûters des anciens) seront envoyées ensemble.

INTERVENTION DE M. Olivier MACIA

Demande si l'arrosage des pelouses de la place Montebise fonctionne et si l'on peut déclencher l'arrosage la nuit. M. le Maire répond qu'il fonctionne manuellement, que l'eau provient de la Cisse et que l'arrosage est actionné par les agents communaux le matin.

M. MACIA demande pourquoi l'arrosage n'est pas automatisé. M. le Maire répond qu'il n'y a pas vraiment de solution mais que s'il a une idée il lui confie la mission.

INTERVENTION DE M. Jacques QUANTIN

Informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion à l'agglomération qui avait pour thème le vieillissement de la population. Agglopolys construit des appartements en rez-de-chaussée pour les anciens et les handicapés (117 à construire, 47 réalisés).

INTERVENTION DE M. J-Etienne PIGACHE

La commission « Communication » s'est réunie le 18 novembre pour la programmation des pages du site internet de la commune. Le site sera mis en ligne avant la fin de la semaine prochaine. Une formation pour les élus et le personnel administratif est prévue le 28 novembre pour l'utilisation et la manipulation pratique du site.

Il indique également que le devis a été établi pour 25 pages et que le site comprend 33 pages.

INTERVENTION DE M. J-Louis ROIS

Une nouvelle vitrine a été mise en place à la mairie sous le thème « La vigne et le vin ». On peut y découvrir des outils relatifs à cette exposition.

M. le Maire remercie M. ROIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le Maire,
Y. LEHOUELLEUR



ERRATUM

COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2015

CIMETIERE – NOUVEAUX TARIFS

Il faut lire :

CONCESSIONS

CONCESSIONS	PRIX EN €
15 ans	150.00
30 ans	200.00
50 ans	250.00

CAVEAUX

CAVEAUX EN L'ETAT	PRIX EN €
2/3 places 30 ans	1 250.00
2/3 places 50 ans	1 450.00
4/6 places 30 ans	1 850.00
4/6 places 50 ans	1 900.00

Après débat, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les tarifs du cimetière.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de retenir les tarifs définis ci-dessus.

Et non :

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de retenir les tarifs suivants :

CONCESSIONS	PRIX EN €	CAVEAUX EN L'ETAT	PRIX EN €
15 ans	150.00		
30 ans	200.00	2/3 places 30 ans	1 850.00
50 ans	250.00	4/6 places 50 ans	1 900.00

INTERVENTION DE M. Philippe DAMBRINE

Il faut lire :

Il indique que VAL ECO propose une prime de 20 € à compter de janvier 2016 à toute personne qui louerait un broyeur, et ce afin d'économiser le transfert en déchetterie des déchets verts étant donné qu'il est interdit désormais de brûler à proximité des habitations.

Et non :

Il indique que VAL ECO propose la location de broyeurs au prix de 20 € à compter de janvier 2016 pour économiser le transfert en déchetterie des déchets verts étant donné qu'il est interdit désormais de brûler à proximité des habitations.